


Annexe au Règlement d'Ordre Intérieur

 ECOLE COMMUNALE MIXTE CHENOIS	Ecole communale Mixte du Chenois 135, rue Mattot 1410 Waterloo
<u>L'ADMINISTRATION</u> • DIRECTION : Mme Leroy • SECRETARIAT : Mme Golder	<u>Téléphone</u> : 02/354 00 13 direction@chenois.be secretariat@chenois.be

Le pôle administratif est joignable entre 7h45 et 16h30 (jusqu'à 13h le mercredi) excepté durant les congés scolaires.

Il est cependant possible que le personnel doive s'absenter du bureau pour des raisons qui régissent la vie de l'école.

En annexe du point 5 : Obligation et fréquentation scolaire

Les retours ou départs pour rendez- vous extérieurs exceptionnels devront se faire à certains moments de la journée afin de ne pas perturber les cours. A savoir :

- Au moment de la récréation du matin (10h25)
- Au moment de la pause de midi soit avant le repas (11h30 pour les accueils/M1 – 12h20 pour les autres) soit juste après (12h15 pour les plus petits et 12h40 pour les autres).
- Lors de la reprise des cours de l'après-midi à 13h40.

En annexe du point 6 : Accès à l'établissement et ses abords, horaires des cours

L'horaire des cours est le suivant :

de 8h45 à 12h20

et de 13h40 à 15h20

Le mercredi, les cours se terminent pour tous les cycles à **12h20**.

Voici un tableau récapitulatif des horaires d'accès à l'établissement :

De 7h00 à 8h30 : Garderies maternelles Entrée par la porte rouge (rue Mattot)	De 7h00 à 8h30 : Garderies primaires Entrée par la grille jaune (rue Bodrissart)
<u>De 8h30 à 8h45 :</u>	
Accueil des enseignants :	
- Par la porte verte pour les élèves d'accueil/M1 (rue Mattot)	
- Par la porte rouge pour les élèves de M2/M3 (rue Mattot)	
- Par la grille bleue pour les élèves de P1/P2/P3 (rue Mattot)	
- Par la grille jaune pour les élèves de P4/P5/P6 (rue Bodrissart)	
<u>De 8h45 à 15h20</u>	

(De 8h45 à 12h20 le mercredi) Bâtiment fermé aux parents sauf accord du pôle administratif ou rendez- vous pris auparavant avec un membre du personnel	
<p style="text-align: center;">De 15h20 à 15h30 : (De 12h20 à 12h30 le mercredi)</p> <p>Ouverture des portes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Verte pour les accueil/ M1 - Rouge pour les M2/M3 <p>Les parents vont chercher les enfants dans leur classe.</p>	<p style="text-align: center;">De 15h20 à 15h30 : (De 12h20 à 12h30 le mercredi)</p> <p>Ouverture des grilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bleue pour les P1/P2/P3 - Jaune pour les P4/P5/P6 <p>Les parents attendent les enfants à la sortie</p>
<p style="text-align: center;">De 15h30 à 18h30 (dès 12h30 le mercredi) Garderies maternelles</p> <p>Entrée par la porte rouge (rue Mattot)</p>	<p style="text-align: center;">De 15h30 à 18h30 (dès 12h30 le mercredi) Garderies primaires</p> <p>Entrée par la grille jaune (rue Bodrissart)</p>

Voir plan ci- joint pour la couleur des entrées/ sorties

MATIN

Les enfants qui vont à la garderie sont déposés à leur porte respective (maternelles/ primaires). Dès 8h30, les enseignants accueillent tous les élèves aux portes/ grilles attribuées à leur année scolaire. Ne sont autorisés à rentrer dans l'école que les parents d'accueil/ M1 **durant les deux premières semaines de septembre uniquement.**

Pour les parents dont les enfants rentrent en accueil en cours d'année, ils seront également autorisés à rentrer jusqu'en classe durant le laps de temps d'acclimatation de l'enfant (2 semaines maximum).

MIDI

Pour les élèves qui rentrent manger chez eux le midi, un parent viendra les chercher à la porte rouge (rue Mattot) à 12h20 (ou 11h30 pour les accueils/ M1) et les ramener pour la reprise à 13h40 à cette même porte.

Des repas chauds sont organisés tous les midis (mercredi compris). Notre équipe en cuisine propose, en grande partie, des repas cuisinés sur place. Ils se composent d'un potage facultatif varié et différent chaque jour, d'un plat chaud dont les quantités sont adaptées à l'âge des enfants et d'un dessert (fruit, biscuit, produit laitier...). Nous souhaitons que les enfants puissent découvrir les différentes sortes d'aliments en goûtant un peu à tout. Une équipe d'accueillants et d'enseignants veillent à ce que les petits comme les grands profitent d'un repas chaud pris dans les meilleures conditions.

Les élèves non- inscrits aux repas chauds apportent leur pique- nique de la maison. Celui- ci doit rester simple et froid (pas de possibilité de réchauffer)

FIN DE JOURNEE

Les parents des élèves de maternelle vont chercher leurs enfants dans leur classe respective. Ils entrent et sortent par la porte attribuée à leur année scolaire.

Les enseignant(e)s sont en surveillance à ce moment-là, il est donc demandé aux parents de prendre un rendez- vous si une rencontre est souhaitée en fonction des besoins.

Les élèves de primaires sortiront par leur grille respective où leurs parents les attendront.

Pour les élèves qui vont à la garderie ou à l'étude, ils restent dans la cour de récréation sous surveillance et sont pris en charge par les accueillants et, à 15h40, par les enseignants de l'étude.

MOBILITE/ SECURITE

Pour les enfants de primaire, une zone « kiss & ride » est prévue devant la grille jaune (rue Bodrissart). Celle-ci est prévue pour y déposer les enfants tout en restant dans sa voiture afin de pouvoir redémarrer rapidement et laisser la place aux parents suivants. Un Steward sera présent le matin et le soir pour vous aider dans cette tâche. Il est surtout très important de ne pas stationner sur cet espace réservé au Kiss & Ride afin d'aller déposer vos enfants à une autre entrée.

Lorsque vous venez rechercher un enfant à 16h30 après l'étude, rien ne vous empêche d'attendre les plus grands sur le Kiss & Ride à condition de ne pas dépasser 3 à 5 minutes et de rester dans votre voiture pour pouvoir la déplacer rapidement lorsqu'un enseignant ou un autre parent souhaite sortir du parking rue Bodrissart.

ACCES AU BATIMENT PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Le matériel oublié (sacs de piscine, repas, ou autre) pourra être déposé au bureau à **titre exceptionnel**. Chaque famille est responsable d'accompagner son enfant dans la préparation de son matériel.

Les enfants qui doivent arriver tardivement ou partir anticipativement pour cause de **rendez-vous médical ou suivi thérapeutique** devront en avvertir la direction par mail et fournir une attestation médicale dès le retour à l'école (voir point 5 du ROI).

En annexe du point 9 : organisation de la vie scolaire

CONSTITUTION DES CLASSES :

Si **l'équipe le juge nécessaire** et dans un objectif pédagogique, un mixage des classes pourrait être fait lors du parcours scolaire des enfants en maternelle et en fin de cycle (P2 et P4) pour les primaires.

Sauf cas exceptionnel dûment justifié, les groupes organisés par l'équipe ne seront pas changés ni à la rentrée, ni en cours d'année.

En inscrivant vos enfants dans notre école, vous montrez votre confiance à l'équipe qui est sur le terrain et qui connaît mieux que personne le fonctionnement d'un groupe classe.

Dans la mesure du possible, les enseignants de primaire suivent leur classe pendant deux ans.

SIESTE DES PETITS :

Les élèves d'accueil et de M1 iront à la sieste tous les après-midi dès la rentrée de septembre.

En effet, la reprise d'un rythme scolaire peut être épuisant pour des enfants de cet âge- là. Les enfants profiteront au mieux des moments d'apprentissages s'ils sont bien reposés.

En cours d'année scolaire, les enseignants de M1 proposeront aux parents une nouvelle organisation en fonction des besoins de l'enfant. Les enfants qui n'éprouvent plus le besoin de dormir seront rassemblés dans une classe afin de profiter d'activités au calme avec une enseignante.

Une couverture sera apportée à l'école pour le moment de sieste et sera remise aux parents avant chaque congé afin de pouvoir la laver ou la changer.

Un enfant qui en exprime le besoin et la nécessité pourra toujours bénéficier de ce moment de sieste, même s'il n'est plus en accueil ou en M1.

En annexe du point 11 : Réunion des parents et bulletins

Une réunion de parents collective est organisée en début d'année scolaire afin de présenter l'équipe, l'école et les différents projets de l'année.

Une ou plusieurs rencontres individuelles seront organisées en fonction des besoins durant chaque année scolaire. Les dates des réunions sont communiquées dans l'agenda de l'année et/ou par un avis.

En primaire, les enfants recevront 3 bulletins sur l'année scolaire en plus de celui qui clôture celle-ci. Les dates de remise des bulletins seront indiquées dans l'agenda de l'année scolaire.

En annexe du point 16 : Organisation de la discipline, sanctions disciplinaires et exclusions

En cas de comportement inadéquat ou de violence commise par l'enfant, l'équipe éducative et/ou la direction veilleront en premier lieu à la réparation de l'acte commis.

Les sanctions seront proportionnées à la gravité des faits.

Un document de comportement est annexé au journal de classe. Lors d'une récurrence d'incident ou d'infraction, une croix y est ajoutée. Lorsque l'élève obtient 5 croix, il sera invité à rester en retenue à la date du mercredi suivant après en avoir averti les parents. Ceux-ci sont priés de signer le document de comportement dès que l'enseignant, l'accueillant ou la Direction leur signalent un incident.

La gradation des sanctions est la suivante :

- Remarque verbale
- Réparation ou excuse
- Note dans le journal de classe accompagnée ou non d'une croix dans le document de comportement.
- Fiche de réflexion (ou lettre d'excuses) à faire à l'école
- Convocation de l'élève par l'enseignant et/ou la direction
- Convocation des parents de l'élève par l'enseignant et/ou la direction
- Rédaction d'objectifs, en collaboration avec l'élève
- Exclusion temporaire de la classe
- Exclusion temporaire de l'école
- Exclusion définitive

En annexe du point 17 : Santé

En continuité avec le projet d'établissement et les programmes, l'établissement prône une alimentation saine. De ce fait, sauf événement exceptionnel, il est interdit d'apporter à l'école des sodas, chips ou bonbons.

Notre établissement scolaire est soucieux de l'environnement et axé sur un développement harmonieux du corps et de l'esprit de l'enfant, nous avons donc instauré un système de collations dont voici l'organisation :

Lundi : un fruit épluché et coupé ou un légume

Mardi : un produit laitier accompagné d'une cuillère métallique si nécessaire ou fruit

Mercredi : un biscuit ou une tartine

Jeudi : un fruit épluché et coupé ou un légume

Vendredi : un produit laitier accompagné d'une cuillère métallique si nécessaire ou fruit

Chaque enfant apportera sa gourde d'eau dans le cartable.

D'autre part, dans un souci d'écologie croissant, nous vous demandons de bien vouloir veiller au conditionnement afin d'éviter les déchets.



Ecole communale du Chenois – Waterloo

TALON à compléter et à remettre pour confirmer l'inscription

Sans ce talon, l'inscription ne sera pas effective

POUR ACCORD

Nom(s) des parents ou de la personne responsable de l'enfant :

- Parent 1 :
- Parent 2 :

Nom et prénom de l'enfant :

Nous avons pris connaissance, nous acceptons et nous adhérons aux projets éducatif et pédagogique, au projet d'école, au règlement d'ordre intérieur, et au projet d'accueil extrascolaire de l'école communale du Chenois.

Date et signatures :

Parent 1 :

Parent 2 :
